



Mairie  
10, rue Pavée - 10400 LA SAULSOTTE  
Tél. : 03 25 39 82 28  
Fax. : 03 25 39 12 83  
Courriel : [mairie.lasaulsotte@wanadoo.fr](mailto:mairie.lasaulsotte@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.lasaulsotte.fr](http://www.lasaulsotte.fr)

# INFOS MUNICIPALES

Madame,  
Monsieur,

Lors du dernier Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 7 novembre dernier les parents d'élèves m'ont interpellé sur le problème récurrent du stationnement dangereux de certains véhicules, rue Pavée au moment de la sortie et de la rentrée des enfants qui fréquentent la petite école ainsi que la maternelle.

Malgré de multiples rappels qui n'ont en rien changé à ce phénomène, un arrêté municipal applicable dès à présent vient d'être pris. Celui-ci précise que le stationnement sur la chaussée est interdit et rappelle qu'il en est de même pour le stationnement sur les trottoirs. Cet arrêté a été distribué via le carnet de liaison à chaque parent afin que ces derniers ne puissent ignorer ce à quoi ils s'exposent si leur véhicule est en infraction.

Dans un premier temps les contrevenants se verront avertir et dans un deuxième temps seront verbalisés par les services de la gendarmerie.

Il est regrettable de devoir prendre ces mesures coercitives, mais il devenait urgent, pour la sécurité de tous, et en particulier celle des enfants, de prendre cette décision.

Les infos municipales regroupent les conseils municipaux qui se sont tenus les 19 octobre et 13 novembre derniers.

Bien cordialement.  
Gérard DELORME

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2017

Présents : MM DELORME, MATTHYS, VICARIO, MONOS-VITASSE, MARTINEAU, ANDRUSIOW, VIOLLET, MAXIMINO ESPANHA, DUPONT, DELVRIE, FORTUNE, LIVIN, PASQUET, BERENHOLC-CHAUDEY

Absent excusé : M. PAQUIET

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme BERENHOLC-CHAUDEY Michèle.

### CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE (RUE DES CARRIERES ET RUELLE DES JARDINS)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la mutualisation entre les différentes communes de la Communauté de Communes du Nogentais, il a été proposé aux communes membres de s'associer afin d'obtenir des conditions financières plus favorables pour l'entretien et la réparation de la voirie communale.

Six communes se sont portées volontaires pour lancer ensemble une consultation d'entreprises.

Trois entreprises de travaux publics ont répondu et chiffré les travaux nécessaires à la remise en état de la voirie communale.

Pour la commune, cette consultation a donné les résultats suivants :

- Entreprise COLAS (La Chapelle St Luc) : 7 807.44 € TTC
- Entreprise ROUSSEY (Pont sur Seine) : 4 192.44 € TTC
- Entreprise SIMONNET (Plessis- Barbuise) : 7 017.60 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, pris connaissance des différentes propositions et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de confier pour 2017 les travaux de remise en état de la rue des Carrières et de la ruelle des Jardins à l'entreprise ROUSSEY.

#### **ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR ALSH (ACTIVITES EXTRASCOLAIRES)**

Madame l'Adjointe déléguée rappelle que le règlement intérieur pour les activités extrascolaires date du 15 janvier 2015.

Il convient de l'actualiser eu égard aux impératifs de fonctionnement de l'Accueil De Loisirs sans Hébergement (date limite d'inscription, modalités de notification des changements...).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur, adopte, à l'unanimité des suffrages exprimés, le nouveau document qui sera remis aux parents et affichés dans les locaux.

M. PASQUET s'est abstenu.

#### **ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE PERISCOLAIRE ET NAP**

Madame l'Adjointe déléguée rappelle que le règlement intérieur pour la restauration scolaire périscolaire et Nap a été approuvé le 12 juin 2014 et modifié le 15 janvier 2015.

Il convient de l'actualiser eu égard au fonctionnement des différentes prestations de service (modalités de prise en charge des enfants, passage des mercredis en périscolaire, modalités de notification des changements...).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur, adopte, à l'unanimité des suffrages exprimés, le nouveau document qui sera remis aux parents et affiché dans les locaux.

M.PASQUET s'est abstenu.

#### **ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur qui modifie l'article 9 (mesures de sécurité) à l'unanimité, adopte le nouveau document qui sera affiché à la salle polyvalente.

#### **DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire en rend compte :

| Objet   | Fournisseur ou débiteur                                   | Montant TTC              | Imput. budgétaire 2017 |
|---|---|--------------------------|------------------------|
| Le 09/10/2017 :<br>Emission titre de recettes n° 135 :<br>Don pour prêt mobilier salle polyvalente                      | LEFEVRE<br>La Saulsotte (10)                              | 50.00 €                  | cpt 7713               |
| Le 09/10/2017 :<br>Emission titre de recettes n°136 :<br>Remboursement sinistre incendie<br>12/08/2017 salle RDC Mairie | GROUPAMA<br>Reims (51)                                    | 5 032.07 €               | cpte 7788              |
| Le 11/10/2017 /<br>-Signatures devis pour rénovation<br>salle RDC Mairie suite à incendie                               | BEJYRENOV<br>La Saulsotte (10)<br>PERRARD<br>Sauvage (51) | 5 436.00 €<br>1 478.93 € | cpte 615221            |

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Présents : MM DELORME, MATTHYS, VICARIO, MONOS-VITASSE, MARTINEAU, VIOLLET, MAXIMINO ESPANHA, DUPONT, LIVIN, BERENHOLC-CHAUDEY

Absents excusés : MM ANDRUSIOW, FORTUNE, PAQUIET

Absents : MM DELVRIE, PASQUET

Désignation d'un secrétaire de séance : M. VIOLLET Denis

### AFFOUAGE 2017/2018 : LISTE DES BENEFICIAIRES ET ARRET DU ROLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête :

- définitivement la liste à 49 prenants-part, aucune réclamation n'ayant été reçue durant le délai d'affichage,
- le rôle d'affouage à la somme de **735 .00 €**, ce montant étant calculé en multipliant le montant de la taxe d'affouage s'élevant à 15€/affouagiste par le nombre d'affouagistes.

### INFOS UTILES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### DERATISATION

**La société Hygiène 5D effectuera les traitements nécessaires à la dératisation de la commune le :  
JEUDI 30 NOVEMBRE de 8 h 00 à 16 h 00.**

Il vous est demandé de réserver bon accueil aux personnes de cette société.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

**N'attendez pas le 30 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales.  
Demande à retirer en mairie, fournir :**

- une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
  - un justificatif de domicile

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### DATE A RETENIR

### NOEL DES ENFANTS

**SAMEDI 02 DECEMBRE à 15H00**

**Salle polyvalente**

**Organisé par la Mairie et L'association Familles Rurales**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### NOEL DES ADOS

**SAMEDI 09 DECEMBRE (renseignements à venir)**

**Organisé par Familles Rurales**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

### COLIS DES AINES

**Distribution des colis à partir du samedi 16 décembre**

